



LES MÉTIERS DE L'HORTICULTURE

Pour votre orientation

Vous êtes en 5^e ou en 4^e

Vous pouvez choisir d'entrer en 4^e et 3^e dans l'enseignement agricole pour suivre un enseignement concret qui vous permettra ensuite de vous spécialiser dans l'une des voies générale, technologique ou professionnelle.

Vous êtes en 3^e

Vous pouvez vous orienter en :

- **CAP Agricole** Productions horticoles pour accéder en 2 ans à la vie active,
- **Seconde Professionnelle** Productions végétales - Agroéquipement Conseil - Vente
- **Seconde Générale et Technologique.**

Vous êtes en Seconde générale et technologique

Vous pouvez vous orienter en :

- **Bac Technologique STAV** Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant,
- **Bac Général** de la série scientifique S.
- **Bac Professionnel** (admission en 1^{ère} Pro sous conditions)

Vous êtes en Seconde Professionnelle

Vous pouvez vous orienter en :

- **Bac Professionnel** Productions horticoles - Technicien-conseil vente en produits de jardin,
- **Bac Technologique STAV** Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant. (admission sous conditions)

Vous êtes en Terminale

Vous pouvez vous orienter en :

- **BTS Agricole** Productions horticoles Technico-commercial Jardin et végétaux d'ornement.
- **Ecole d'Ingénieur en Agriculture.**

Vous êtes en BTS

Vous pouvez vous orienter en :

- **Licence Professionnelle*.**
- **Ecole d'Ingénieur en Agriculture.**

*Voir spécialités au verso

L'horticulture recouvre des métiers très divers dans les secteurs de la production, de la commercialisation, de la recherche et de l'expérimentation. Le secteur horticole recrute un personnel qualifié.



© DR

Dynamique de la filière horticole

Dans ce secteur de plus en plus structuré, la distinction entre les métiers de l'horticulture et du paysage est de rigueur. Le secteur de l'horticulture se caractérise par :

- sa haute technicité (*on compte 7500 ha de serres en France, maraîchage compris*),
- sa constante évolution (*face à la concurrence, les professionnels doivent en permanence s'adapter à la demande des clients, en s'efforçant de produire au moindre coût*),
- l'embauche de personnels à tous niveaux de qualification.

Les employeurs

Les jeunes titulaires de l'un des diplômes cités, peuvent travailler dans le secteur de la production (*chez un pépiniériste, un maraîcher, un arboriculteur, un horticulteur ou un floriculteur*), de la commercialisation (*en jardinerie, fleuristes, mais aussi dans les services commerciaux de sociétés spécialisées en amont ou en aval de la filière horticole*), du conseil, de la recherche expérimentale ou de la formation. Il faut ajouter le secteur du paysage et des jardins-espaces verts, pour lequel il existe des formations spécifiques mais qui peuvent employer également des spécialistes de l'horticulture.

Les métiers et les fonctions

- ▶ Ouvrier qualifié agricole, horticole, etc.
- ▶ Régisseur
- ▶ Chef de culture, d'irrigation, etc.
- ▶ Serriste
- ▶ Technicien
- ▶ Conseiller
- ▶ Ingénieur
- ▶ Arboriculteur
- ▶ Horticulteur
- ▶ Maraîcher
- ▶ Pépiniériste, etc.

Pour les métiers du paysage, consultez la fiche les métiers du paysage et de l'aménagement.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Service Famille Infos

Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé
277, rue Saint-Jacques • 75240 PARIS Cedex 05
famille-infos@cneap.fr

www.cneap.fr



La réussite, c'est notre nature !